



Mortier expansif fermacell
DÉCLARATION DES PERFORMANCES
N ° FC-0104

1. Code d'identification unique du produit type:

EN 998-2

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

fermacell

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Mortier pour application en d'éléments intérieurs et extérieurs tels que murs, cloisons, et poteaux

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Fermacell GmbH
Düsseldorfer Landstraße 395
D-47259 Duisburg

Tel. +49800 5235665

Fax +49800 5356578

E-Mail info@xella.com

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Symbole (EN 15283-2)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Comportement au feu	R2F	A1	EN 998-2
Résistance à la compression		M 10	EN 998-2

Résistance dès expansion		> 0,15 N/mm ²	EN 998-2
Absorption d'eau		LNB	EN 998-2
Granulométrie		ca. 2,0 mm	EN 998-2
Teneur en chlorure		LNB	EN 998-2
Perméance à la vapeur d'eau	M	5/35 µ	EN 998-2
Conductibilité thermique	Λ	<= 0,83 W/(mK) pour P=50% <= 0,93 W/(mK) pour P=90%	EN 998-2
Durabilité		NPD	EN 998-2

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

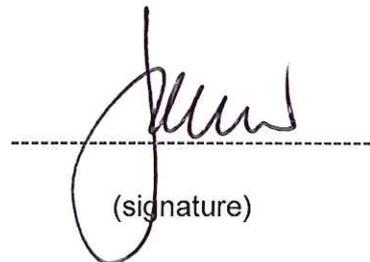
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

H.-J. Holland (Managing Director)

Duisburg, den 25.06.2013

(date et lieu)



(signature)